



**KIT DE NOUVEL ADRESSAGE,
destiné aux habitants de la commune de
VAUX-SUR-SOMME 80800**



*Ce kit a pour objectif de vous
aider dans les démarches
administratives liées à votre
changement d'adresse
(et/ou de numéro de logement).*



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON DE CORBIE
COMMUNE DE VAUX SUR SOMME



SOMMAIRE

- 1) *La mairie se charge de prévenir pour tous*
– page 3
- 2) *Les démarches à effectuer pour les particuliers*
– pages 3 & 4
- 3) *Les démarches pour les pros et les associations*
– page 5
- 4) *Déclarer votre nouvelle adresse sur service-public.fr*
– pages 5 & 6
- 5) *Modèle de courrier pour déclarer votre nouvelle adresse*
– page 7
- 6) *Contacts et horaires pour vous aider dans vos démarches*
– page 8



MERCI DE :

- *Conserver précieusement l'attestation fournie par la mairie,*
- *Communiquer votre nouvelle adresse auprès des organismes auxquels vous êtes rattachés,*
- *Transmettre ces informations à vos locataires.*



1) La mairie se charge de prévenir pour tous :

- ✓ Les services du cadastre ;
- ✓ SDIS (pompiers) ;
- ✓ L'INSEE ;
- ✓ La direction départementale des territoires (DDTM) ;
- ✓ La Communauté de Communes du Val de Somme ;
- ✓ La Poste ;
- ✓ La Gendarmerie ;
- ✓ L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;
- ✓ Pour les entreprises : le greffe du tribunal de commerce (* voir page 5).

2) Les démarches à effectuer pour les particuliers :



La carte d'identité, le passeport et le permis de conduire portant l'ancienne adresse restent valides, vous n'avez pas à les refaire.

UTILISEZ LE SITE service-public.fr pour informer les organismes publics et privés simultanément de votre modification d'adresse.

L'adresse corrigée sera automatiquement transmise aux principaux organismes : caisses de sécurité sociale (CPAM, CMSA, Caf, CNMSS, ...), caisses de retraite (Agirc-Arrco, Cnav, ...), fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE, Direct Énergie), France Travail, service des impôts.

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR CETTE DÉMARCHE, vous trouverez en pages 5 & 6 le tutoriel du site service-public.fr.

REALISER LES DEMARCHES au format papier.

Il est possible de prévenir les organismes par courrier (modèle de courrier page 7) en y joignant l'attestation d'adressage fourni par la mairie (faisant foi de votre nouvelle adresse).

Nous vous conseillons de prévenir les organismes principaux auxquels vous êtes rattachés : caisses de sécurité sociale, caisses de retraite, fournisseurs d'énergie, banques, assurances, service des impôts, France Travail, mutuelles...

→ *Pour toute difficulté, vous pouvez vous rapprocher de la mairie (voir page 8 - « Contacts et horaires pour vous aider dans vos démarches »).*



Des cartes pré-affranchies vous sont également fournies dans ce pli pour prévenir vos proches !



Particularité de la carte grise

Elle doit être modifiée dans le mois qui suit la date de votre changement d'adresse via le site Internet <https://ants.gouv.fr>, rubrique « modifier l'adresse sur ma carte grise » :

- Votre immatriculation est de la forme AB 123 CD (format en vigueur depuis 2009) : jusqu'au 3^e changement d'adresse, l'étiquette vous est adressée gratuitement par courrier ; à partir du 4^e changement, vous devrez régler 2,76 € de frais d'acheminement pour recevoir par courrier un certificat d'immatriculation actualisé avec la nouvelle adresse ;
- Votre immatriculation est de la forme 123 AB 49 (ancien format avant 2009) : vous devez régler 2,76 € de frais d'acheminement pour recevoir par courrier un nouveau certificat d'immatriculation mais vous ne pourrez pas conserver l'ancien format de l'immatriculation.

→ *La démarche de la carte grise ne peut se faire que par internet. En cas de difficultés, une agence France Services est habilitée à vous aider (voir page 8 – « Contacts et horaires pour vous aider dans vos démarches »).*

Conseils pour finaliser vos DEMARCHES :

- ✓ Pensez à prévenir les organismes/opérateurs auxquels vous êtes rattachés (non répertoriés sur le site service-public.fr) :
 - Employeur,
 - Banques,
 - Assurances,
 - Ecoles,
 - Fournisseurs de téléphonie et internet,
 - Mutuelles,
 - Abonnements presse et revue...
- ✓ La poste va maintenir un « double adressage » au sein de ses services pendant 2 ans à compter de la mise en service des nouvelles adresses. Cela signifie que pendant cette période les courriers à destination de votre ancienne adresse doivent encore vous parvenir. Ainsi, à chaque fois que vous recevez un courrier libellé à votre ancienne adresse, pensez à prévenir l'expéditeur en question afin qu'il corrige ses données.
- ✓ Sachez qu'il est important que la nouvelle plaque de numéro soit posée le plus rapidement possible. En effet, les nouvelles adresses sont également diffusées aux services de secours et il est primordial que ces derniers puissent se repérer en cas d'intervention d'urgence. La plaque de numéro doit être positionnée de manière visible sur le bâti concerné. Si l'habitation est éloignée de la boîte aux lettres, il convient de positionner la plaque de numéro sur la boîte aux lettres, au plus près de la voie communale.



3) Les démarches pour les professionnels et les associations :

→ *Professionnels et associations, afin d'obtenir une attestation de nouvel adressage, des conseils pour vos démarches **MAIS** aussi pour que la mairie puisse informer le greffe du tribunal de commerce de votre changement d'adresse : merci de contacter la mairie suivant les modalités indiquées dans la rubrique : « contacts et horaires pour vous aider dans vos démarches » en page 8.*

4) Guide pas à pas pour déclarer votre nouvelle adresse sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr) :

Changement d'adresse en ligne (Démarche en ligne)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, **simultanément** auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés :

- Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)
- France Travail (anciennement Pôle emploi)
- Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite (*Agirc-Arrco, Camiég, Carsat, CGSS, MSA, Caf, Cnav, CNMSS, CNRACL, CPAM, Crav, Enim, FSPOEIE, Ircantec, Mines, RAFP, SASPA*)
- Service des impôts
- Services en charge des cartes grises (*SIV*)

Vous pouvez aussi utiliser ce téléservice pour signaler un changement d'adresse électronique et de numéro de téléphone (fixe ou portable), sauf pour la Caf, la MSA, la CPAM et la CGSS.

Pensez à avoir vos identifiants pour chacun des organismes concernés.

Attention

- Si vous partez vous installer à l'étranger, ce téléservice vous permet de déclarer votre départ à la caisse d'assurance maladie (*CPAM*) et au service des impôts.
- Si vous êtes un expatrié qui revient s'installer en France, vous ne pouvez pas utiliser ce téléservice pour déclarer votre retour en France.

Ce téléservice peut être utilisé quelle que soit votre nationalité.

Il n'est disponible qu'en langue française.

C'est un service gratuit.

 Faire la démarche en ligne

Il est important de communiquer votre nouvelle adresse aux organismes publics afin que toutes vos données personnelles soient mises à jour.

Étape 1

Munissez-vous de tous vos identifiants (numéro allocataire, d'abonné, de client etc.) afin d'effectuer une déclaration complète simultanée auprès des différents services. Se rendre sur la page <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Étape 2

Cliquez sur « faire la démarche en ligne ». Il vous sera alors demandé de vous connecter : soit à votre compte « service-public.fr » soit via « France Connect* ».

Étape 3

Renseignez la date à laquelle vous faite la démarche. Une liste des organismes qui utilisent ce service apparaît. Saisissez l'objet du changement : « Modification administrative ». Ensuite, cliquez sur « Commencer ».

* **France Connect, le principe** : sur un site qui dispose du bouton France Connect, au lieu de créer un compte et d'avoir à retenir un mot de passe supplémentaire, vous pourrez vous connecter grâce à l'une des sept options que France Connect propose via un compte que vous possédez déjà. Au choix : le compte impots.gouv.fr, [Ameli.fr](https://ameli.fr), L'Identité Numérique La Poste, MSA, YRIS, France Identité et TrustMe.



Étape 4

- ✓ Saisissez vos informations personnelles : civilité, nom, prénom, date de naissance, dans les cases correspondantes.
- ✓ Puis, saisissez votre ancienne adresse postale.

Une page de validation s'ouvre. Le site établit une adresse par défaut suite à votre saisie. Vérifier que l'adresse proposée est la bonne.

Deux choix sont possibles :

- 1er cas : l'adresse est conforme à votre saisie, cliquez sur « suivant ».
- 2ème cas : l'adresse n'est pas conforme à votre saisie, dans ce cas, cochez la case « Je souhaite conserver l'adresse saisie » puis cliquez sur « suivant ».

Étape 5

- ✓ Une nouvelle page s'ouvre et vous pourrez y saisir votre nouvelle adresse postale, telle qu'elle figure sur l'attestation fournie par la mairie. Cliquez ensuite sur « suivant ».
- ✓ Une page de validation s'ouvre. Le site établit une adresse par défaut suite à votre saisie. Vérifier que l'adresse proposée est la bonne.

Deux choix sont possibles :

- 1er cas : l'adresse est conforme à votre saisie, cliquez sur « suivant ».
- 2ème cas : l'adresse n'est pas conforme à votre saisie, dans ce cas, cochez la case « Je souhaite conserver l'adresse saisie » puis cliquez sur « suivant ».

Étape 6

A cette étape, vous arrivez sur la page « organismes destinataires », vous pouvez y sélectionner les organismes que vous souhaitez prévenir. Pour en savoir plus sur la procédure mise en place par l'un des organismes, cliquez sur le point d'interrogation. Lorsque vous cochez une case, vous devez saisir les informations demandées (le numéro de sécurité sociale, référence client etc.) afin d'être identifié par les différents services. Lorsque vous avez coché tous les organismes qui vous intéressent, cliquez sur « suivant ».

Étape 7

Un récapitulatif des modifications s'affiche et après avoir renseigné une adresse e-mail, vous pourrez de nouveau cliquer sur « suivant » afin de terminer définitivement votre démarche.

Les modifications sont prises en compte dans des délais variables selon les organismes.

Organismes destinataires

* Veuillez renseigner au moins un organisme destinataire pour le changement de coordonnées.

Santé et retraite

-  ARRCO et AGIRC (Régimes ARRCO et AGIRC) ?
-  Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) ?
-  CPAM et CGSS ?
-  Fonds gérés par la Caisse des dépôts ?
-  CNAV, CARSAT, CRAV ou CGSS (Régime général) ?
-  MSA ?
-  Camies CAMEG ?
-  ENIM ?

FIN DE LA DEMARCHE



5) Modèle de courrier pour déclarer votre nouvelle adresse :

Prénom et NOM

Votre ancienne adresse complète

Tél : 03.00.00.00.00

Email : adresse@email.fr

Prénom et NOM du destinataire

Adresse complète

Lieu et date de la rédaction du courrier

Objet : Déclaration de changement d'adresse (modification administrative sans déménagement) pour le contrat/l'abonnement...etc n°xxx

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe de mon changement d'adresse (**modification administrative sans déménagement**) à partir du xx/xx/2025. Dans ces conditions je vous prie de bien vouloir enregistrer mes nouvelles coordonnées (ci-dessous) pour l'expédition de vos prochains courriers :

Prénom Nom

Votre nouvelle adresse complète

Vous trouverez, jointe au présent courrier, l'attestation fournie par ma commune pour justifier ce changement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Votre Signature



6) Contacts et horaires pour vous aider dans vos démarches :

La mairie de VAUX-SUR-SOMME :

Nouvelle adresse postale : 109 rue du Calvaire 80800 VAUX-SUR-SOMME

Par téléphone : 03.22.96.04.45

Par mail : mairie.vaux-sur-somme@wanadoo.fr

Permanence d'accueil du public : le jeudi entre 08h00 et 12h00 et 14h00 et 17h00.

→ *Prise de rendez-vous d'aide personnalisée possible aux coordonnées ci-dessus.*

L'agence France Services de CORBIE



Qu'est-ce que France Services ?

Il s'agit d'agences déployées par l'Etat sur le territoire français pour accompagner gratuitement les particuliers :

- Accompagner les particuliers dans les principales démarches administratives quotidiennes
- Aider dans les démarches en ligne
- Répondre à vos questions de premier niveau d'information
- Résoudre les situations les plus complexes ou vous orienter vers le bon interlocuteur
- Mettre à disposition et vous accompagner à l'utilisation des outils informatiques

Adresse : Au sein de La Poste de Corbie,

Place Jean Catelas – 80800 CORBIE

Par téléphone : 03 22 41 60 46

Par mail : val-de-somme@france-services.gouv.fr

Horaires : *ATTENTION, privilégiez la prise de RDV pour limiter votre temps d'attente*

Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Le samedi de 9 h à 12 h

→ *Un poste informatique en libre-service durant les horaires d'ouverture pour faire vos recherches et vos demandes en autonomie.*

→ *Permanences pour les impôts : Le mercredi de 9 h à 12 h avec ou sans rendez-vous.*

FIN DU « KIT DE NOUVEL ADRESSAGE »